

L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie « salle des fêtes ». La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GUIRAUD 1^{er} Adjoint pour le maire empêché.

Présents : AUZIAS Laurent. CALVET Alain. CLAPIER Nadia. CROS Pierre. FUSELIER Dominique. GUIRAUD Jean-Pierre. MOLINIER Maryse. TEYSSOU Fabien. WIRT Sabine.

Absents : BARDONNEAU Hélène. ROGER Daniel.

Procuration

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date de la convocation 06 Juin 2023.

Secrétaire de séance : CALVET Alain.

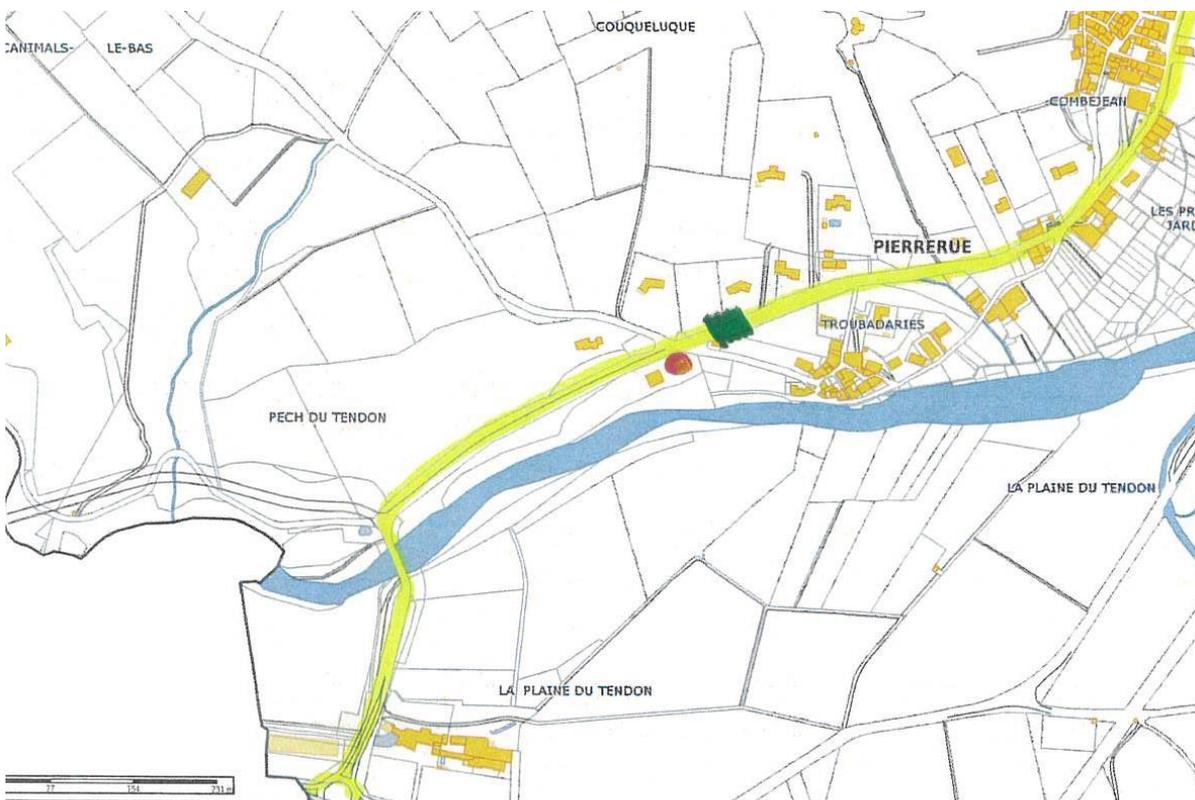
Signer la fiche de présence

Approbation du conseil municipal du 04 Avril 2023

Monsieur le 1^{er} Adjoint fait part de la démission du maire de son poste de premier magistrat de la commune ainsi que de sa fonction de conseiller municipal. Elle sera actée avec la décision du Préfet. Il faudra organiser une élection municipale partielle pour un seul conseiller, le conseil municipal devant être au complet pour le jour de l'élection d'un nouveau maire.

DÉLIBÉRATION N°1 – AMENAGEMENT DE SECURITE – RALENTISSEUR RD 177 COMBEJEAN

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique au Conseil Municipal que le Département de l'Hérault envisage des travaux de réfection de la route départementale 177 qui traverse Combejean. Il informe que plusieurs administrés ont souvent réclamé l'aménagement d'un plateau ralentisseur à l'entrée du village, côté Saint-Chinian. Le département ne le prendra pas en charge financièrement mais nous pouvons bénéficier de prix compétitif et de gain de temps si nous profitons de l'occasion pour le créer. Après réflexion le premier adjoint propose de l'aménager comme le plan ci-dessous sous réserve de l'avis du département pour son emplacement et sous réserve pour son emplacement aussi de ne pas occasionner de gêne pour la sortie de leur habitation de certains riverains.



Il informe le conseil municipal qu'une demande de subvention pour l'aménagement de ce ralentisseur sera déposée auprès du département programme amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 5 voix pour (CALVET Alain, CLAPIER Nadia, CROS Pierre, GUIRAUD Jean-Pierre, WIRT Sabine) 4 voix contre (AUZIAS Laurent, FUSELIER Dominique, MOLINIER Maryse, TEYSSOU Fabien) décide la création d'un plateau ralentisseur dans la traversée du village comme indiqué dans le plan ci-dessus. Il émet une réserve et demande l'avis des techniciens du département pour son emplacement et sous réserve pour son emplacement aussi de ne pas occasionner de gêne pour la sortie de leur habitation de certains riverains. Il autorise Monsieur le 1^{er} Adjoint pour le maire empêché à signer tout document se rapportant à ce dossier et à faire une demande de subvention programme amendes de Police.

DÉLIBÉRATION N°2 – REVISION DU VOTE DU TAUX DES TAXES 2023

Par délibération du 04 Avril 2023 DEPIER-2022-10, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TAXES	2023
Foncier Bâti	14,98%
Dont taux départemental	21.45 %
Taux de référence 2023	36,48%
Foncier Non Bâti 2023	64,95%
Taxe d'Habitation 2023	10,98%

La règle des liens entre les taux de fiscalités 2023 n'a pas été respectée en conséquence il convient de re-voter le taux des taxes ; Monsieur le Premier Adjoint présente les taux de simulation de la DGFIP. Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Premier Adjoint et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de suivre les recommandations la DGFIP et fixe le taux des taxes pour l'année 2023 comme suit :

TAXES	2023
Foncier Bâti 2023	36.48 %
Foncier Non Bâti 2023	61.02 %
Taxe d'Habitation 2023	8.41 %

QUESTIONS DIVERSES

-Il a été demandé par un entreprise la possibilité d'installer sur la commune un appareil équipé de distribution de pain et de viennoiseries par le boulanger de Cessenon sur Orb. Il fonctionnerait 24h/24h dimanche et jours fériés ; Ce dernier serait muni d'un paiement en monnaie et en CB et devra être posé sur un emplacement facile d'accès ; Coût total pour la commune approximativement 3€/mois d'électricité plus fourniture des boissons le jour de présentation des produits par l'artisan. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette demande.

Monsieur le premier adjoint présente deux devis pour le traitement des termites qui devra être réalisé impérativement avant la fin des travaux de réfection de la mairie. Les devis présentés sont avec des méthodes différentes d'extermination. Un par piégeage qui élimine les colonies, l'autre par injection de traitements chimiques dans des trous au mur.

Le conseil retient la première solution ; Montant total du devis 4609.44 € TTC.

Monsieur le Premier Adjoint fait part des remerciements de Monsieur et Madame Recassens pour le fait que le conseil n'ait pas augmenté son loyer de location de l'Office de l'Etape.

Réception des remerciements des associations pour le versement de subvention (ligue cancer, resto du cœur, secours catholique, souvenir français, école maternelle)

Demande du paiement de la Sacem pour les petits chœurs de Pierrerie. Le conseil émet un avis plutôt favorable sous réserve que le montant à donner ne soit pas supérieur au montant attribué par le biais d'une subvention aux autres associations communales. La commune prête la salle et fournit les copies et les affiches gratuitement à cette association.

L'entreprise ESTOUP fait part d'une demande d'autorisation de stationnement d'un taxi sur la commune. Le conseil municipal fixe le nombre à une autorisation de stationnement sur la commune et donne son accord pour le stationnement d'un taxi de la SARL ESTOUP. Il sera situé sur le parking en face du jeu de boule. Cette place sera matérialisée en peinture au sol par l'employé communal.

Information du foyer rural la date de la 2023 brasucade est fixée au 5 août.

Le Premier Adjoint fait part des suites du contrôle par l'ONF des obligations légales de débroussaillage. Il a été dressé 3 PV d'infraction et donné 10 avertissements. Sur la commune en règle générale les administrés ont bien fait le travail.

Il a été constaté quelques soucis pour la location de la salle, surtout pour l'installation par les loueurs de leur matériel. Ils devraient se résoudre avec plus de fermeté quant à l'heure de distribution de la clé.

La séance est levée à 19h20